

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 28 – **REPRESENTÉE** : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

OBJET :	<i>Demande de subvention au titre des contrats de territoire départementaux.</i>
----------------	--

N° 2015 / 06 / 04

Par délibération du 27 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé la vente de la parcelle AR n°738 à la Société Espace Domicile – SA d'HLM, pour y implanter un immeuble de 9 logements collectifs sur l'emprise de l'ancien Presbytère après démolition.

Par acte du 19 février 2015, la commune de Blain a cédé à la Société Espace Domicile, la parcelle n°738 d'une contenance de 869m² au prix de 30€ HT le m de SHON, soit au prix principal de 20 540,85 €.
L'immeuble objet de la cession appartient à la commune pour l'avoir acquis antérieurement au 1^{er} janvier 1956.

Les factures relatives à la démolition du presbytère ont été acquittées pour un montant total de 59 881 € TTC.

Le projet d'Espace Domicile est de réaliser sur cette emprise 9 logements collectifs :

- 6 PLUS (dont 2LM)
- 3 PLAI

Le taux de subvention du Conseil Départemental est de 50% du coût d'opération.

Pour les acquisitions foncières, l'aide forfaitaire est de 1 500 € par logement construit.

.../...

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2014 approuvant la vente de la parcelle AR n°738 à la société Espace Domicile.
Vu l'acte de vente en date du 19 février 2015
Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 juin 2015.
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, à l'appui de leur convocation.*

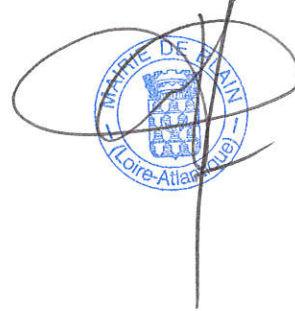
Le Conseil Municipal

SOLLICITE, pour le projet présenté, l'attribution d'un contrat de territoire – Volet Habitat-Social, auprès du Conseil Départemental de Loire – Atlantique.

AUTORISE Monsieur le Maire à compléter et à signer le dossier de demande de subvention.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-04-
DE
Date de télétransmission : 30/06/2015
Date de réception préfecture : 30/06/2015